

**Sommaire des taux d'intérêt annuels et des frais des cartes de crédit CIBC**

Taux d'intérêt annuels	Produit de carte	Achats	Avances en espèces, Virements de solde et Chèques Pratiques
	Toutes les cartes de crédit personnelles CIBC (sauf la carte Sélecte CIBC Visa)	<b>20,99 %</b>	<b>22,99 %</b> ( <b>21,99 %</b> pour les résidents du Québec)
	Carte Sélecte <sup>MC</sup> CIBC Visa	<b>13,99 %</b>	<b>13,99 %</b>
<p>Ces taux d'intérêt entrent en vigueur le jour de l'ouverture de votre Compte de carte de crédit.</p> <p>Si vous n'effectuez pas le paiement exigé à la date d'échéance du paiement à <b>2</b> reprises au cours d'une période de <b>12</b> mois, votre taux d'intérêt pourra passer à <b>24,99 %</b> pour les Achats et à <b>27,99 %</b> pour les Avances en espèces, les Virements de solde et les Chèques Pratiques (<b>19,99 %</b> pour les Achats, les Avances en espèces, les Virements de solde et les Chèques Pratiques pour la carte Sélecte CIBC Visa) pendant au moins <b>12</b> mois. Cette augmentation entrera en vigueur à la troisième période couverte par le relevé suivant le paiement raté qui a entraîné ladite augmentation. Ces augmentations ne s'appliquent pas à la carte Visa Infinite Privilege*.</p> <p>Pour tous les clients, sauf les résidents du Québec, paiement exigé signifie :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>tout intérêt (à l'exclusion de l'intérêt associé à un Plan de paiement par versements); plus</li> <li>tous frais applicables (à l'exclusion des frais annuels); plus</li> <li>tout montant en souffrance; plus</li> <li>le montant le moins élevé entre <b>10 \$</b> ou votre Montant exigible moins la somme des éléments a) à c).</li> </ol> <p>Pour les résidents du Québec, paiement exigé signifie tout montant en souffrance, plus le pourcentage de votre Montant exigible (défini ci-dessous) ou <b>10 \$</b>, si ce montant est supérieur.</p> <p>Pour tous les clients, y compris les résidents du Québec, si votre Solde, à l'exclusion des Plans de paiement par versements, est de moins de <b>10 \$</b>, ce montant moins élevé est votre paiement exigé.</p>			
<b>Période sans intérêt et délai de grâce</b>	<p>La date d'échéance de votre paiement est fixée à au moins <b>21</b> jours après la Date du relevé. Nous n'imputons aucun intérêt sur un Achat (autre que les Achats sur un Plan de paiement par versements) figurant sur votre relevé si nous recevons le paiement total du Montant exigible (ou pour les Achats qui ont été convertis en un Plan de paiement par versements au cours de la période couverte par ce relevé, si nous recevons le paiement total de votre Solde) au plus tard à la date d'échéance du paiement pour ce relevé. Il n'y a aucune période sans intérêt pour les Avances en espèces, les Virements de solde ou les Chèques Pratiques.</p>		
<b>Paiement minimum</b>	<p>Pour tous les clients, sauf les résidents du Québec, votre Paiement minimum est :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>tout intérêt (à l'exclusion de l'intérêt associé à un Plan de paiement par versements); plus</li> <li>tous frais applicables (à l'exclusion des frais annuels); plus</li> <li>tous les versements d'un Plan de paiement par versements (qui comprend des intérêts) en souffrance sur ce relevé; plus</li> <li>tout montant qui excède votre limite de crédit ou tout montant en souffrance, si ce dernier montant est supérieur; plus</li> <li>le montant le moins élevé entre <b>10 \$</b> ou votre Montant exigible moins la somme des éléments a) à d).</li> </ol> <p>Pour les résidents du Québec, votre Paiement minimum est :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>le montant le plus élevé entre le pourcentage de votre Montant exigible (défini ci-dessous) ou <b>10 \$</b>; mais si votre Montant exigible (à l'exclusion des versements d'un Plan de paiement par versements exigibles) est inférieur à <b>10 \$</b>, ce montant moindre; plus</li> <li>les versements d'un Plan de paiement par versements (y compris l'intérêt) qui sont exigibles sur ce relevé; plus</li> <li>tout montant qui excède votre limite de crédit ou tout montant en souffrance, si ce dernier montant est supérieur.</li> </ol> <p>Pour les résidents du Québec titulaires d'un Compte ouvert le <b>1<sup>er</sup> août 2019</b> ou après, le pourcentage de votre Montant exigible signifie <b>5 %</b> de votre Montant exigible. Pour les résidents du Québec titulaires d'un Compte ouvert avant le <b>1<sup>er</sup> août 2019</b>, le pourcentage de votre Montant exigible signifie :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>3 %</b> de votre Montant exigible à compter du <b>1<sup>er</sup> août 2021</b></li> <li>• <b>3,5 %</b> de votre Montant exigible à compter du <b>1<sup>er</sup> août 2022</b></li> <li>• <b>4 %</b> de votre Montant exigible à compter du <b>1<sup>er</sup> août 2023</b></li> <li>• <b>4,5 %</b> de votre Montant exigible à compter du <b>1<sup>er</sup> août 2024</b></li> <li>• <b>5 %</b> de votre Montant exigible à compter du <b>1<sup>er</sup> août 2025</b></li> </ul> <p>Pour tous les résidents du Québec, le Montant exigible utilisé pour calculer le pourcentage de votre Montant exigible exclut les versements d'un Plan de paiement par versements exigibles.</p> <p>Pour tous les clients, y compris les résidents du Québec, si votre Montant exigible est de moins de <b>10 \$</b>, ce montant moins élevé est votre Paiement minimum.</p>		

## Sommaire des taux d'intérêt annuels et des frais des cartes de crédit CIBC

<b>Opérations de change</b>	Les Opérations en devises (sauf les Chèques Pratiques) sont converties en dollars canadiens (ou en dollars américains dans le cas de la carte Aventura <sup>MD</sup> Or CIBC Visa* en dollars US) à la date de l'Opération, ou après cette date, mais pas plus tard qu'à la date d'inscription de l'Opération au compte. Vous devez payer le même taux de conversion que paie la Banque CIBC, autant pour les débits que pour les crédits. Des frais de <b>2,5 %</b> du montant converti vous sont facturés, autant pour les débits que pour les crédits; ces frais sont imputés au moment de l'opération de change. Un Chèque Pratique ou un paiement en devises est converti au taux de change vendeur pour le dollar canadien en vigueur dans les centres bancaires CIBC (ou, pour un paiement dans une monnaie autre que le dollar américain effectué sur un compte de carte Aventura Or CIBC Visa en dollars US, au taux de change vendeur pour le dollar américain en vigueur dans les centres bancaires CIBC) au moment où le Chèque Pratique ou le paiement est traité par la Banque CIBC.		
<b>Frais annuels</b>	<b>Produit de carte</b>	<b>Titulaire de carte principal</b>	<b>Chaque Usager autorisé</b>
	Carte Aventura CIBC Visa Infinite Privilege	<b>499 \$</b>	<b>99 \$</b>
	Carte Aventura Or CIBC Visa Carte Aventura CIBC Visa Infinite	<b>139 \$</b>	<b>50 \$</b>
	Carte CIBC Visa Infinite Privilege* Aéroplan <sup>MD</sup>	<b>599 \$</b>	<b>149 \$</b>
	Carte CIBC Visa Infinite* Aéroplan	<b>139 \$</b>	<b>50 \$</b>
	Carte Dividendes CIBC <sup>MD</sup> Visa Infinite	<b>120 \$</b>	<b>30 \$</b>
	Carte Dividendes Platine CIBC <sup>MD</sup> Visa	<b>99 \$</b>	<b>30 \$</b>
	Carte Sélecte CIBC Visa	<b>29 \$</b>	<b>0 \$</b>
	Carte Aventura Or CIBC Visa en dollars US	<b>35 \$ US</b>	<b>0 \$</b>
	Aucuns frais annuels de Titulaire de carte principal ou d'Usager autorisé ne sont imputés pour les cartes de crédit Dividendes CIBC Visa, Aventura CIBC Visa, CIBC Visa Aéroplan et Classique CIBC Visa. Les frais annuels sont portés à votre Compte au moment de l'approbation, le cas échéant, de votre demande et de l'émission de votre Carte, que votre Carte soit activée ou non, et chaque année par la suite.		
<b>Autres frais</b>	<p>Frais de dépassement de limite : Des frais de <b>29 \$</b> s'appliquent si votre Solde dépasse votre limite de crédit. Ces frais de dépassement de limite vous sont facturés le jour où votre Solde dépasse votre limite de crédit, puis, le cas échéant, le premier jour de chaque période couverte par un relevé par la suite si votre Solde demeure supérieur à votre limite de crédit. Ces frais vous sont facturés seulement une fois par période couverte par un relevé. Les frais de dépassement de limite s'appliquent à tous les comptes, sauf au compte Visa Infinite Privilege. Ces frais ne s'appliquent pas aux résidents du Québec.</p> <p>Frais de tenue de compte : Si votre Compte est inactif et si votre Solde créditeur n'a pas changé pendant <b>360</b> jours consécutifs, le 360<sup>e</sup> jour, vous devrez payer des frais de <b>10 \$</b> ou le Solde créditeur au complet, si ce dernier montant est moins élevé.</p> <p>Frais pour Chèque Pratique ou Virement de solde promotionnel (à taux peu élevé) : Des frais d'au plus <b>3 %</b> du montant du Chèque Pratique ou du Virement de solde promotionnel (à taux peu élevé) s'appliquent. Le montant exact des frais vous sera communiqué au moment où l'offre vous sera faite; les frais seront portés à votre Compte lorsque l'Opération y sera passée.</p> <p>Les frais ci-dessous sont passés à votre Compte lors de l'Opération ou d'une autre activité ou peu après :</p> <p>Frais de mise en place : Des frais d'au plus <b>3 %</b> du montant de chaque Opération que vous convertissez en un Plan de paiement par versements s'appliquent. Le montant exact des frais vous sera communiqué lorsque les options du Plan de paiement par versements vous seront présentées et ces frais seront facturés lorsque l'Opération sera convertie en un Plan de paiement par versements. Ces frais ne s'appliquent pas aux résidents du Québec.</p> <p>Frais de copie de relevé : Des frais de <b>10 \$</b> sont exigés pour chaque relevé mensuel qui est demandé pour toute période autre que la période couverte par le relevé mensuel courant. Il n'y a aucuns frais si la demande résulte d'une erreur de la Banque CIBC.</p> <p>Frais d'Avance en espèces (toutes les cartes, à l'exception de la carte Aventura Or CIBC Visa en dollars US) : Au Canada, <b>5,00 \$</b> par Avance en espèces; à l'extérieur du Canada, <b>7,50 \$</b> par Avance en espèces**.</p> <p>Frais d'Avance en espèces (carte Aventura Or CIBC Visa en dollars US seulement) : <b>3,50 \$</b> par Avance en espèces**.</p> <p>Frais pour Chèque Pratique ou Virement de solde refusé : <b>40 \$</b> chacun. Ces frais sont imputés si un Chèque Pratique ou un Virement de solde est refusé en raison de l'insuffisance des fonds disponibles ou du Crédit disponible.</p> <p>Frais pour paiement refusé à la Banque CIBC : <b>42,50 \$</b> chacun. Ces frais sont imputés si un paiement à votre Compte par chèque ou par débit préautorisé provenant de toute institution financière, y compris la Banque CIBC, est refusé pour quelque raison que ce soit.</p> <p>Tous les frais imputés à la carte Aventura Or CIBC Visa en dollars US sont en dollars américains.</p> <p>** Ces frais s'ajoutent aux autres frais que peut percevoir le propriétaire ou l'exploitant du guichet automatique bancaire.</p>		

## **Avis supplémentaires**

**Renseignements supplémentaires sur l'intérêt et le délai de grâce :** Le cas échéant, l'intérêt sur un nouvel Achat court à compter de la date de l'Opération. L'intérêt sur les Avances en espèces court à compter du jour où elles sont consenties. Si vous décidez de convertir votre Opération en un Plan de paiement par versements, l'intérêt sera imputé conformément aux modalités relatives au Plan de paiement par versements. L'intérêt sur les Virements de solde et les Chèques Pratiques court à compter du jour où ils sont imputés à votre Compte. Si nous ne recevons pas le paiement de la totalité de votre Montant exigible indiqué sur un relevé, nous pourrions faire en sorte que la date d'échéance de votre paiement soit plus tard sur le relevé suivant, afin que vous puissiez bénéficier d'un délai supplémentaire pour effectuer votre paiement; toutefois, l'intérêt continue de courir pendant cette période prolongée. Lorsque vous payez la totalité de votre Montant exigible, la date d'échéance de votre paiement redevient votre date d'échéance habituelle.

## **Frais applicables aux marchands : Des frais supérieurs peuvent être facturés aux marchands pour l'acceptation des cartes haut de gamme (Visa Infinite et Visa Infinite Privilege).**

**Notes explicatives :** Les termes qui commencent par une majuscule dans la présente demande ont le sens qui leur est attribué dans l'Entente avec le titulaire de carte CIBC, sauf si une autre définition en est donnée. Le Sommaire des taux d'intérêt annuels et des frais des cartes de crédit CIBC ne s'applique pas aux cartes de crédit de Simplii Financial<sup>MC</sup>.

Pour en savoir plus sur les Cartes, appelez au numéro sans frais 1 800 465-4653. Vous pouvez aussi obtenir l'Entente avec le titulaire de carte CIBC ainsi que d'autres renseignements sur le site [www.cibc.com/francais](http://www.cibc.com/francais). Les taux d'intérêt et les frais sur les Cartes qui sont indiqués sont en vigueur en date du 3 octobre 2021.

\* Marque de commerce de Visa International, utilisée sous licence.

<sup>MD</sup> Aéroplan est une marque déposée d'Aéroplan inc., utilisée sous licence.

Toutes les autres marques de commerce sont la propriété de la Banque CIBC ou de ses entités liées.

<sup>MC</sup> « SIMPLII FINANCIAL » et les conceptions graphiques de SIMPLII FINANCIAL sont des marques de commerce de la Banque CIBC. « Simplii Financial » est une division de la Banque CIBC. Ses services bancaires ne sont pas offerts au Québec.